

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016**

**Date de convocation** : 13 juin 2016

Le 20 juin 2016, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Médy COTTET  
Alain PHILIPPE, Nathalie HUBERT, Karen TONNELIER.

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : /

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Nathalie HUBERT

**Date de publication** : 21 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.

31/2016

**UTILISATION DU BATIMENT PERISCOLAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL  
AVEC LE RAM (RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) DE MURS-ERIGNE**

Mme Marie-Claude GUILLOT, Adjointe à l'Enfance Jeunesse, rappelle que mensuellement le Relais Assistants Maternels (RAM) de Mûrs-Erigné organisait des activités à la salle Cortequisse permettant aux assistants maternels du secteur et aux enfants de se réunir.

Elle expose qu'avec la construction du bâtiment péri et extra scolaire il paraît plus cohérent que cette activité se déroule dans ce nouveau local, plus adapté et plus fonctionnel que la salle Cortequisse, avec la possibilité de mutualiser du matériel (jeux...) et placard de rangement.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation de ce bâtiment péri et extra scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention telle que présentée avec la Mutualité Française Anjou Mayenne, gestionnaire du Relais Assistants Maternels.

32 / 2016

**FINANCES : AUTORISATION D'EMPRUNT**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la construction du bâtiment périscolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 46 000,00 €.

Il ajoute que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et l'offre de financement du Crédit Mutuel est la plus intéressante.

Il propose donc de réaliser ce prêt en Euro auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 46 000,00 €
- ✓ Durée : 60 mois
- ✓ Taux fixe : 0.95%

- ✓ Périodicité d'amortissement : échéances constantes
- ✓ Echéance : trimestrielle
- ✓ Frais de dossier : 150,00 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour, 3 contre),

- accepte cette proposition ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou.

33 / 2016

### **PERSONNEL : ENFANCE JEUNESSE : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE**

Mme Marie-Claude GUILLOT, adjointe à l'Enfance Jeunesse, rappelle à l'assemblée le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI). Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Elle ajoute qu'une personne, en CUI-CAE, pourrait être recrutée au sein de la commune, au service enfance jeunesse, à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'Etat prendrait en charge 60 % de la rémunération correspondant au SMIC. La somme restant à la charge de la commune serait donc moindre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (12 pour, 3 abstentions), décide

- de créer ce poste sous la forme d'un contrat unique d'insertion CAE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires dans ce dossier
- d'inscrire au budget 2016 et suivant les crédits nécessaires.

34 / 2016

### **PERSONNEL : ENFANCE JEUNESSE : CREATION D'UN POSTE POUR LE SEJOUR EN ALLEMAGNE (TRADUCTEUR)**

Mme Marie-Claude GUILLOT, adjointe déléguée à l'Enfance Jeunesse, rappelle que dans le cadre des activités proposées au sein du Local Jeunes il est organisé un séjour franco-allemand du 23 au 29 juillet 2016, pour les Soulainois âgés de 11 à 14 ans.

Elle ajoute que même si l'encadrement est prévu, il est nécessaire de recruter, pendant cette période et pour le bon déroulement de ce séjour, un traducteur.

Ce poste aurait une durée hebdomadaire de : 35/35<sup>e</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- ↳ De créer ce poste tel que défini ci-dessus ;
- ↳ D'autoriser le versement d'heures supplémentaires, si nécessaire.

La rémunération de cet agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'animateur. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

35 / 2016

### **SAISON CULTURELLE 2016 / 2017 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION & TARIFICATION**

M. Christophe GOURICHON, adjoint à la culture, informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle 2016-2017 à la salle culturelle de la Grange aux Dîmes. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la billetterie pour chaque spectacle et animation programmés, à savoir :

## POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES & SEANCE DE CINEMA

DATE	SPECTACLE et/ou NOM ASSOCIATION	Coût du spectacle
Ven 2/09/2016	Présentation saison culturelle avec le groupe Blind Bud and the Loire Valley Calypsos	500,00 €
Ven 7/10 & Sam 8/10/2016	« les Fugueuses » par la compagnie l'Intemporelle	1 200,00 €
Dim 20/11/2016	Cinéma : « les Minions »	170,00 €
Sam 21/01/2017	Olivier le Magicien et Passe Muraille de Fort Boyard	2 142,00 €
Sam 11/02/2017	Alex Grenier Trio	900,00 €
Sam 8/04/2017	Angry Beards	0,00 €
Sam 13/05/2017	Quasy Cosy	480,00 €

### TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

	tarif actuel	Proposition
Tarif plein (TP)*	10 €	10 €
Tarif autres (TPRF)*	7 €	7 €
Tarif réduit (TR)*	5 €	5 €

\*TP (tarif plein)

\*TPRF (tarif préférentiel) : Soulainois (e)

\*TR (tarif réduit) : scolaire / étudiant / demandeur d'emploi

### TARIFICATION POUR LES SEANCES DE CINEMA

	tarif actuel	Proposition
Tarif (plus de 14 ans)	5 €	5 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte :

- la programmation ci-dessus ;
- les tarifs tels que proposés ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les différents contrats.

36 / 2016

### SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES : TARIFICATION ; CHARGES LORS DES LOCATIONS

M. Christophe GOURICHON, adjoint à la culture, propose une modification de la tarification des charges lors des locations, tarification fixée par délibération en date du 23 février 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- accepte la tarification des charges telle que présentée qui sera appliquée à partir d'une utilisation au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

37 / 2016

### SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES : REGLEMENT GENERAL

M. Christophe GOURICHON, adjoint à la culture, propose une modification du règlement général arrêté par délibération en date du 23 février 2009 qui supprimerait l'obligation de relever le compteur électrique lors d'une location de la salle culturelle de la Grange aux Dîmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- approuve le règlement général tel que présenté.

## **SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES : DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE**

M. Christophe GOURICHON, adjoint à la culture, rappelle à l'assemblée le dispositif du Service Civique a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service, entre autre, d'une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois. Les domaines d'intervention sont au nombre de neuf. Parmi ceux-ci, on trouve notamment la culture et les loisirs.

Il ajoute que dans le cadre de sa politique « culturelle » la collectivité souhaite développer cette action, à la fois dans sa situation géographique péri urbaine et au sein de la commune (éducation pour tous, ALSH, associations), en apportant des nouvelles compétences techniques et organisationnelles, et en épaulant l'équipe de bénévoles qui assure cette tâche depuis plusieurs années.

L'objectif final de cette mission, qui pourrait être d'une durée maximum de 10 mois, permettrait à l'équipe actuelle de franchir un palier et de se régénérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès des services de l'Etat ;
- Donne son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire dans le domaine de la culture avec un démarrage souhaité au 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec un agrément des services de l'Etat au préalable ;
- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à ce dispositif seront prévus au budget primitif 2016, et suivant.

## **ADHESION LOIRE-AUTHION A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ANGERS LOIRE METROPOLE**

M. le Maire expose que suite à la validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa séance du 22 janvier dernier et à la notification transmise par Mme la Préfète le 2 juin 2016 à la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, il convient que chaque Conseil Municipal des communes concernées se prononcent, dans un délai de 75 jours, sur le projet de périmètre incluant la commune nouvelle Loire Authion.

Ce projet de périmètre doit recueillir à l'issue de la consultation, l'accord de la majorité qualifiée des Conseils municipaux, c'est à dire l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant au moins la moitié de la population totale des communes, ainsi que l'accord du Conseil Municipal de la commune la plus peuplée, si sa population représente au moins le tiers de la population totale de l'EPCI.

Il ajoute que l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Il précise que le Conseil Municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole doit se prononcer également sur cette répartition de sièges.

L'approbation de l'accord local est acquise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Le vote du conseil municipal de la commune la plus peuplée doit être favorable, si cette population représente plus d'un quart de la population du nouvel EPCI.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour, 1 abstention),

- Approuve le projet de modification de périmètre avec l'adhésion de la commune Loire Authion à Angers Loire Métropole ;
- Précise que cette adhésion est souhaitée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;
- Propose la répartition de sièges pour le Conseil de communauté comme présenté.

**GESTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE MURS-ERIGNE : GROUPEMENT DE COMMANDES – AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

Sujet reporté.

A Soulaines sur Aubance, le 21 juin 2016



Le Maire

Michel COLAS